



12 janvier 2017

Charte entreprises et quartiers : De nouvelles entreprises et un ancrage territorial renforcé

Lancée en 2013 par le ministère de la Ville, la charte « Entreprises & Quartiers » regroupe les entreprises qui s'engagent à conduire des actions pour le développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Une soixantaine de groupes nationaux et plusieurs centaines de PME se sont impliqués dans cette démarche, menée en collaboration étroite avec l'État et les collectivités locales.

Le 20 décembre dernier, Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, signait aux côtés de Gérard Mestrallet, Pdg, le renouvellement de l'engagement d'Engie dans la charte « Entreprises & Quartiers ». Huit conventions d'entreprises, engagées depuis plusieurs années, ont ainsi été renouvelées en 2016. Par ailleurs, six nouvelles entreprises – AG2R La mondiale, Airbus, Avril, Keolis, Stef et Starbucks – ont rejoint la charte, l'année dernière.

Au total, **65 grands groupes** s'impliquent désormais dans cette démarche qui vise à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les entreprises s'engagent aussi à agir pour le développement économique, social et culturel au sein des quartiers.

L'année 2017 s'annonce riche : **mardi 17 janvier prochain, Jean-Michel Thornary, commissaire général à l'égalité des territoires, signera une convention avec l'assureur mutualiste Groupama**. L'originalité de ce nouveau venu ? Sa forte présence en milieu rural qui permet une ouverture sur d'autres territoires, en plus des quartiers prioritaires. Son engagement ? Héberger les start-up de jeunes entrepreneurs, issus des quartiers de la politique de la ville, dans les locaux de ses sites de gestion et les accompagner dans la croissance de leurs activités.

Cette année sera aussi marquée par la dynamique qui se confirme dans les territoires. À ce jour, plus de **600 acteurs économiques** (industrie, logistique, transport, bancassurance...) ont rejoint des chartes locales, et déclinent des actions concrètes **dans plus de 40 départements** de l'Hexagone et de l'outre-mer.

Le guide pratique *Déclinaison locale de la Charte Entreprises & Quartiers* est disponible [ici](#).

CONTACT PRESSE

Claire Striffling-Gauthier

Tél. : 01 85 58 60 53 - claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr